



Résilier avec un centre de formation à distance

Par **Momdu22**, le **22/10/2013** à **23:54**

Bonjour, je me permets de vous écrire car j'ai vu que vous aviez aidé plusieurs personnes c'est un SOS que je vous lance ./ je suis en formation avec karis depuis début juin avant de mon inscription j'ai eu une personne au tel pour avoir des infos sur cette formation (prothésiste ongulaire) et je lui ai bien demandé si il délivrait bien quelque chose a la fin qui puisse me permettre de me mettre a mon compte elle m'a affirmé que oui hors il y a une semaine je me suis aperçue qu'en faite il délivre une attestation qui permette d'exercer mais pas de se mettre a son compte donc plus d'utilité a faire cette formation je les ai appelé ils ne veulent rien savoir alors qu'ils m'ont menti sinn je ne suis pas folle je ne me serais jamais inscrite. J'ai appelé la répression des fraudes elle m'a dit que c'était perdu d'avance je ne sais plus quoi faire je suis en cdd je peux être aux chômage a n'importe quel moment et ça m'ennuie de payer une formation qui ne me mènera a rien!!!! Si vous pouviez m'aider je vous en serais très reconnaissante merci rnrnP.s: si vous voulez me répondre je vous donne mon adresse Mail
xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **moisse**, le **23/10/2013** à **15:21**

Bonjour,
Le métier n'est pas réglementé, il n'y a pas besoin d'un diplôme quelconque pour s'installer.
Source : Pole EMPloi ici : <http://www.pole-emploi.fr/actualites/le-metier-de-styliste-ongulaire-@/suarticle.jspz?id=70636>

Par **Momdu22**, le **23/10/2013 à 15:33**

Oui je le sais mais le problème c'est qu'il faut une attestation et karis m'a dit qu'elle était valable avec eux mais j'ai demandé à la chambre des métiers et elle ne marche pas donc la formation est bidon mais karis ne veut rien savoir sur ma résiliation :/

Par **moisse**, le **23/10/2013 à 18:20**

Si vous le savez, vous en tirez quand même une conclusion fautive. Je ne sais pas ce que demande la chambre des métiers, ou plutôt je pense qu'il s'agit de prouver un minimum de connaissances en comptabilité/gestion, et cela ne concerne en rien la formation technique dispensée par votre école. Au demeurant la chambre des métiers dispense cet enseignement de gestion sous formes de stages en grande partie (en totalité ??) gratuits. Il ne faut démontrer aucune qualification, produire aucun diplôme ou attestation pour s'établir à son compte. J'ignore bien sûr la qualité de l'enseignement dont il est question, mais par contre le contrat est bien signé. Vos revenus n'ont pas été modifiés, donc toute motivation de ce fait est inopérante. Le contrat précise des conditions de résiliation (délais et coûts) et sauf à démontrer le non respect de ses obligations par cet établissement, vous aurez du mal à échapper au paiement au moins partiel.

Par **Momdu22**, le **23/10/2013 à 19:40**

Oui il y a des stages mais j'ai déjà demandé personne ne veut me prendre vu que c'est une formation à distance donc je n'aurais pas de pratique et karis propose des stages mais ils sont payants ou ils se trouvent à Paris ou grande ville je n'ai pas les moyens de me payer l'hôtel et le train donc je ne changerais pas d'avis c'est un organisme bidon j'ai vu que des personnes étaient dans le même cas donc j'aimerais savoir comment elles ont fait

Par **moisse**, le **23/10/2013 à 19:43**

Je n'évoque pas les stages en entreprises, mais des stages de gestion organisés par la chambre des métiers, je dis stages, mais on peut évoquer cursus, session... Pour le reste je n'ai pas d'avis.

Par **Momdu22**, le **23/10/2013 à 19:44**

Je vois pas tout à fait ce que vous voulez m'expliquer dsl :/

Par **moisse**, le **23/10/2013** à **19:50**

Ce que la chambre des métiers vous réclame n'est pas une attestation ou un diplôme concernant votre savoir en matière de lime à ongle, mais une attestation indiquant que vous êtes apte à tenir une petite comptabilité, à suivre l'administration d'un magasin, à connaître les organismes auxquels vous aurez affaire (URSAFF, IMPOTS...).
C'est pourquoi la chambre des métiers organise des formations de ce type pour vous éviter de vous fracasser la tête sur des problèmes administratifs inattendus lorsque vous aurez ouvert votre atelier.
Excusez-moi pour le langage direct, mais j'essaie de vous faire comprendre ce qui vous est demandé, et qui n'a rien à voir avec la formation d'esthéticienne.

Par **Momdu22**, le **23/10/2013** à **19:52**

Oui je sais j'ai pris l'option s'installer a son compte avec la formation mais se que je veux vous dire c'est qu'il faut quand une attestation de formation sinon tout le monde pourrait faire ça c'est juste que se centre n'ai pas du tout répertorier c'est pour ça après je me fais mal comprendre je pense dsl

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **09:19**

Bonjour,
Je vous ai expliqué à plusieurs reprises que contrairement à votre affirmation, aucun titre ni diplôme n'est nécessaire pour exercer cette profession, que ce soit comme salarié ou indépendant.
Cela changera certainement un jour, à l'instar des coiffeurs et autres bouchers, mais pas pour l'instant présent.